

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-141 du 03 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le trois juillet à dix huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – V. HERMANT – M.-Fr. NAWROCKI – M.-J. CHOQUET

MM. A. CHAUSSOY – X. DUQUESNE - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – Ph. GORGUET – Cl. AUDEGOND – J.- N. MENAGE – R. PARSY - D. REBOUT – M. REBOUT – E. BURDIAC – H. COPIN – B. DUVERGE – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – J. VASSEUR – J. DESCAMPS – D. BEDU – S. LEJEUNE – Ch. DAMBRINE – G. RICAUX.

M.X. DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE

M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA

M. B. DUVERGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-P. PESIN

M. H. COPIN a donné pouvoir à M. R. LELEU

**Objet :** Démarche de contractualisation avec le Conseil Général du Pas-de-Calais

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche initiée par le Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre d'une contractualisation avec les territoires.

Monsieur le Président précise que les anciennes Intercommunalités constituées sur le territoire du Sud Artois avaient contractualisé avec le Conseil Général du Pas-de-Calais, pour les Communautés de Communes du Canton de BERTINCOURT et de la Région de BAPAUME dans le cadre d'un contrat dit de 2<sup>ème</sup> génération et, pour la Communauté de Communes du Sud Arrageois, dans un contrat dit de 1<sup>ère</sup> génération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'engager un processus de diagnostic permettant de relire les différentes actions qui avaient été menées dans les contrats précédents, de prendre en considération les nouvelles données du territoire suite à la fusion qui est intervenue au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 et d'engager un processus de rédaction de fiches-actions tenant compte des intérêts conjoints et communs de la nouvelle collectivité et du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la démarche de contractualisation initiée par les services du Conseil Général du Pas-de-Calais,

- d'entériner le principe de diagnostic partagé lancé par les services du Conseil Général et de la collectivité,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager le processus de réflexion et de rédaction des différentes fiches-actions qui constitueront le nouveau contrat de territoire.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 03 Juillet 2014 et transmission en Préfecture le 03 Juillet 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 03 Juillet 2014 et transmission en Préfecture le 03 Juillet 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 02 OCT. 2014



2014-141 - 03/07/2014

Démarche de contractualisation